



L'an deux mille vingt-quatre et le dix Janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Subdray, dûment convoqué le vingt-huit Décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FOUCHET, Maire.

**Etaient présents** : M. Bruno FOUCHET, Mme Sylvie ARBENTZ-THEBAUX, M. Nicolas BERTHIAS, M. Philippe CHARRETTE (arrivé en cours de séance), M. Jean-Philippe GUILLON, Mme Brigitte JACQUET, M. Eric LAFABREGUE (arrivé en cours de séance), M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Marielle MICHEL, Mme Sylvie MOREAU, M. Emmanuel THOMAS.

**Etaient Excusés** :

Absent : M. Joël MARTINAT

Ayant donné procuration : Mme Emilie BREMEERSCH pouvoir à M. Jean-Philippe GUILLON, M. Franck RENIER pouvoir à M. Bruno FOUCHET,

**A été nommée secrétaire** : Mme Marielle MICHEL

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2023 est adopté à l'unanimité sans observation ni réserve.

réf : 2024-DEL-001

Transmission au contrôle de  
légalité le 11/01/2024

Diffusion sur le site internet  
de la commune le 15/01/2024

**Adoption de l'opération et plan de financement pour une demande  
de DETR : Création d'une micro crèche et Restructuration de  
l'Espace enfants avec extensions**

Monsieur le Maire expose :

Considérant la volonté de renforcer l'attractivité de la commune pour les jeunes familles afin de répondre au défi démographique, de contribuer à un maillage d'une offre d'accueil diversifiée et de proximité, il est envisagé la création d'une micro crèche de quatorze places au maximum pour une surface d'environ 180 m<sup>2</sup>, et la restructuration de l'Espace enfants avec extensions qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil périscolaire et d'intégrer des vestiaires et sanitaires pour les agents territoriaux.

Le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 1 635 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe :

Le projet est éligible à une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'adopter le projet « Création d'une micro crèche et restructuration de l'Espace enfants avec extensions », et d'adopter son plan de financement comme ci-dessous :

<b>Coût estimatif de l'opération (€)</b>		
Nature des dépenses	Montant H.T	Montant TTC
<b>Assistance à maîtrise d'ouvrage et mandat de maîtrise d'ouvrage</b>		
Assistance définition des besoins - Aide à la décision - SEITH	3 500,00	4 200,00
Assistance définition des besoins - Esquisse - VIGNON BESSEMOULIN	8 750,00	10 500,00
Assistance pour la consultation de maîtrise d'oeuvre - Sem TERRITORIA	4 450,00	5 340,00
Mandat de maîtrise d'ouvrage	90 000,00	108 000,00
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>		
Marché de maîtrise d'oeuvre	89 500,00	107 400,00
<b>Etudes complémentaires / Frais annexes</b>		
Etude de faisabilité Sem TERRITORIA	3 050,00	3 660,00
Diagnostic énergétique SEITH	5 360,00	6 432,00
Etudes techniques préliminaires <i>(relevé topographique, étude des sols, diagnostic amiante et plomb)</i>	11 000,00	13 200,00
Contrôle technique, coordination SPS, facilitateur insertion	37 000,00	44 400,00
Assurances DO, CNR, TRC	21 000,00	21 000,00
Frais annexes (Taxes et frais divers)	26 390,00	31 668,00
Sous-total MOE / Etudes	300 000,00	355 800,00
<b>Travaux</b>		
Marché de travaux	1 335 000,00	1 602 000,00
Sous-total Travaux	1 335 000,00	1 602 000,00
<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>1 635 000,00</b>	<b>1 957 800,00</b>

Ressources prévisionnelles de l'opération (€)	
Financements	Montant
DETR / DSIL	734 364,00
Conseil départemental du Cher	325 300,00
Sous-total Aides publiques	1 059 664,00
Commune de LE SUBDRAY	
Fonds propres	898 136,00
<b>Total Ressources prévisionnelles</b>	<b>1 957 800,00</b>

Cette opération d'investissement sera divisée en deux phases fonctionnelles :

Phase 1 sur l'exercice comptable 2024 : Création d'une micro crèche

Phase 2 sur l'exercice comptable 2025 : Restructuration de l'Espace enfants avec extensions

Le plan de financement de chaque phase fonctionnelle sera détaillé comme ci-dessous :

Coût estimatif de la phase 1 : Création d'une micro crèche (€)		
Nature des dépenses	Montant H.T	Montant TTC
Assistance à maîtrise d'ouvrage et mandat de maîtrise d'ouvrage		
Assistance définition des besoins - Aide à la décision - SEITH	3 500,00	4 200,00
Assistance définition des besoins - Esquisse - VIGNON BESSEMOULIN	8 750,00 4 450,00	10 500,00 5 340,00
Assistance pour la consultation de maîtrise d'oeuvre - Sem TERRITORIA	37 000,00	44 400,00
Mandat de maîtrise d'ouvrage		
Maîtrise d'oeuvre		
Marché de maîtrise d'oeuvre	34 250,00	41 100,00
Etudes complémentaires / Frais annexes		
Etude de faisabilité Sem TERRITORIA	3 050,00	3 660,00
Diagnostic énergétique SEITH	5 360,00	6 432,00
Etudes techniques préliminaires (relevé topographique, étude des sols, diagnostic amiante et plomb)	5 000,00	6 000,00
Contrôle technique, coordination SPS, facilitateur insertion	15 000,00	18 000,00
Assurances DO, CNR, TRC	9 000,00	9 000,00
Frais annexes (Taxes et frais divers)	14 000,00	16 800,00
Sous-total MOE / Etudes	139 360,00	165 432,00

Travaux		
Marché de travaux	546 000,00	655 200,00
Sous-total Travaux	546 000,00	655 200,00
<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>685 360,00</b>	<b>820 632,00</b>

Ressources prévisionnelles de l'opération (€)			
Co-financeurs	Montant des dépenses éligibles à l'aide	Taux	Montant
DETR/DSIL	671 360,00 <i>(hors frais d'assurances et de publication)</i>	40%	268 544,00
Conseil départemental du Cher	632 250,00 <i>(546 000 + 34 250 + 37 000 + 15 000)</i>	20%	126 450,00
Sous-total des aides publiques			394 994,00
Commune de LE SUBDRAY			
Fonds propres			425 638,00
<b>Total Ressources prévisionnelles</b>			<b>820 632,00</b>

Coût estimatif de la phase 2 : Restructuration de l'Espace enfants avec extensions (€)		
Nature des dépenses	Montant H.T	Montant TTC
Assistance à maîtrise d'ouvrage et mandat de maîtrise d'ouvrage		
Mandat de maîtrise d'ouvrage	53 000,00	63 600,00
Maîtrise d'oeuvre		
Marché de maîtrise d'oeuvre	55 250,00	66 300,00
Etudes complémentaires / Frais annexes		
Etudes techniques préliminaires <i>(relevé topographique, étude des sols, diagnostic amiante et plomb)</i>	6 000,00	7 200,00
Contrôle technique, coordination SPS, facilitateur insertion	22 000,00	26 400,00
Assurances DO, CNR, TRC	12 000,00	12 000,00
Frais annexes (Taxes et frais divers)	12 390,00	14 868,00
Sous-total MOE / Etudes	160 640,00	190 368,00

Travaux		
Marché de travaux	789 000,00	946 800,00
Sous-total Travaux	789 000,00	946 800,00
<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>949 640,00</b>	<b>1 137 168,00</b>

Ressources prévisionnelles de l'opération (€)			
Co-financeurs	Montant des dépenses éligibles à l'aide	Taux	Montant
DETR/DSIL	931 640,00 <i>(hors frais d'assurances et de publication)</i>	50%	465 820,00
Conseil départemental du Cher	919 250,00	20%	183 850,00
	<i>(789 000 + 55 250 + 53 000 + 22 000)</i>	10% (bonif Classe B)	15 000,00
Sous-total des aides publiques			664 670,00
Commune de LE SUBDRAY			
Fonds propres			472 498,00
<b>Total Ressources prévisionnelles</b>			<b>1 137 168,00</b>

Messieurs Eric LAFABREGUE et Philippe CHARRETTE, arrivés à 19h00, prennent part au vote des délibérations qui suivent.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le projet « Création d'une micro crèche et restructuration de l'Espace enfants avec extensions » ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus.

Suite à la présentation des esquisses, il est remarqué que le retrait de la haie devant l'Espace enfants facilitera le passage des transports en commun.

La question de l'acceptation, par les Bâtiments de France, du mur multi-couleurs sous le préau se pose. Monsieur le Maire rappelle que le projet vu ce jour est une esquisse de présentation.

Pour l'Espace enfants, le mode de chauffage envisagé est une pompe à chaleur air/eau.

Pour la micro crèche, il est prévu du air/air. M. Jean-Pierre MARTIN questionne afin de savoir pourquoi il n'est pas envisagé un système de chauffage par pompe à chaleur air/eau pour l'ensemble des locaux. Mme Sylvie MOREAU confirme que le chauffage air-eau est plus agréable (pas de soufflerie).

Mme Brigitte JACQUET pose la question de savoir pourquoi il est prévu de commencer par la construction de la micro crèche avant la restructuration de l'espace enfants. Monsieur le Maire rappelle que les deux réceptions de chantier sont prévues en Septembre 2025.

Messieurs Jean-Philippe GUILLON et Jean-Pierre MARTIN évoquent la mise en sécurité des lieux pendant les travaux, entre les véhicules de chantier et la présence des enfants, des familles, des licenciés du club de tennis.

réf : 2024-DEL-002

Transmission au contrôle de légalité le 11/01/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/01/2024

**Adoption de l'opération et plan de financement pour une demande de DETR : Aménagement d'un cheminement sécurisé vélos/piétons rue de la Taille Heurtault**

Monsieur le Maire expose :

Parallèlement à la volonté de ralentissement de la circulation en entrée de ville rue de la Taille Heurtault, il est envisagé un cheminement sécurisé des liaisons douces (vélos et piétons) reliant le centre-bourg au réseau de transport en commun Agglobus. Dans un avenir, ce projet s'accompagnera de l'installation de box pour vélos au niveau de l'arrêt de bus, fortifiant ainsi la volonté de pousser vers de nouveaux usages.

Le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 322 830,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe :

Le projet est éligible à une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'adopter le projet « Aménagement d'un cheminement sécurisé piétons/vélos rue de la Taille Heurtault », et d'adopter son plan de financement comme ci-dessous :

Coût estimatif de l'opération (€)		
Nature des dépenses	Montant H.T	Montant TTC
Maîtrise d'oeuvre		
Marché de maîtrise d'oeuvre	32 177,00	38 612.40
Etudes complémentaires / Frais annexes		
Inspection vidéo des canalisations Eaux pluviales	1 235,00	1 482,00
Relevé topographique	1 640,00	1 968,00
Sous-total MOE / Etudes	35 052,00	42 062,40

Travaux		
Déplacement des candélabres	6 466,00	7 759,20
Aménagements sécuritaires	281 312,00	337 574,40
Sous-total Travaux	287 778,00	345 333,60
Coût total prévisionnel	322 830,00	387 396,00

Ressources prévisionnelles de l'opération (€)		
Financements	Sollicité ou acquis	Montant
DETR / DSIL	50 % (rubrique 72)	161 415,00
Amendes de Police	11 %	35 000,00
Sous-total Aides publiques	61 %	196 415,00
Commune de LE SUBDRAY		
Fonds propres	39 %	190 981,00
Total Ressources prévisionnelles	100%	387 396,00

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le projet « Aménagement d'un cheminement sécurisé vélos/piétons rue de la Taille Heurtault » ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus. Cette opération d'investissement sera inscrite au Budget Primitif 2024 de la commune de Le Subdray.

A l'entrée d'agglomération, la plantation d'arbres à droite donnerait du cachet. Il faudrait réfléchir à l'acquisition d'une bande de terre de 3 mètres de large sur une longueur de 300 mètres.

M. Nicolas BERTHIAS souligne l'importance de mettre en place une signalétique indiquant l'école.

réf : 2024-DEL-003

Transmission au contrôle de légalité le 15/01/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/01/2024

**Adoption de l'opération et plan de financement pour une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Cher : Création d'une micro crèche et Restructuration de l'Espace enfants avec extensions**

Monsieur le Maire expose :

Considérant la volonté de renforcer l'attractivité de la commune pour les jeunes familles afin de répondre au défi démographique, de contribuer à un maillage d'une offre d'accueil diversifiée et de proximité, il est envisagé la création d'une micro crèche de quatorze places au maximum pour

une surface d'environ 180 m<sup>2</sup>, et la restructuration de l'Espace enfants avec extensions qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil périscolaire et d'intégrer des vestiaires et sanitaires pour les agents territoriaux.

Le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 1 635 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à une aide du Conseil départemental du Cher.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'adopter le projet « Création d'une micro crèche et restructuration de l'Espace enfants avec extensions », et d'adopter son plan de financement comme ci-dessous :

<b>Coût estimatif de l'opération (€)</b>		
Nature des dépenses	Montant H.T	Montant TTC
<b>Assistance à maîtrise d'ouvrage et mandat de maîtrise d'ouvrage</b>		
Assistance définition des besoins - Aide à la décision - SEITH	3 500,00	4 200,00
Assistance définition des besoins - Esquisse - VIGNON BESSEMOULIN	8 750,00	10 500,00
Assistance pour la consultation de maîtrise d'oeuvre - Sem TERRITORIA	4 450,00	5 340,00
Mandat de maîtrise d'ouvrage	90 000,00	108 000,00
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>		
Marché de maîtrise d'oeuvre	89 500,00	107 400,00
<b>Etudes complémentaires / Frais annexes</b>		
Etude de faisabilité Sem TERRITORIA	3 050,00	3 660,00
Diagnostic énergétique SEITH	5 360,00	6 432,00
Etudes techniques préliminaires <i>(relevé topographique, étude des sols, diagnostic amiante et plomb)</i>	11 000,00	13 200,00
Contrôle technique, coordination SPS, facilitateur insertion	37 000,00	44 400,00
Assurances DO, CNR, TRC	21 000,00	21 000,00
Frais annexes (Taxes et frais divers)	26 390,00	31 668,00
Sous-total MOE / Etudes	300 000,00	355 800,00
<b>Travaux</b>		
Marché de travaux	1 335 000,00	1 602 000,00
Sous-total Travaux	1 335 000,00	1 602 000,00
<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>1 635 000,00</b>	<b>1 957 800,00</b>



<b>Ressources prévisionnelles de l'opération (€)</b>	
Financements	Montant
DETR / DSIL	734 364,00
Conseil départemental du Cher	325 300,00
Sous-total Aides publiques	1 059 664,00
Commune de LE SUBDRAY	
Fonds propres	898 136,00
<b>Total Ressources prévisionnelles</b>	<b>1 957 800,00</b>

Cette opération d'investissement sera divisée en deux phases fonctionnelles :

Phase 1 sur l'exercice comptable 2024 : Création d'une micro crèche

Phase 2 sur l'exercice comptable 2025 : Restructuration de l'Espace enfants avec extensions

Le plan de financement de chaque phase fonctionnelle sera détaillé comme ci-dessous :

<b>Coût estimatif de la phase 1 : Création d'une micro crèche (€)</b>		
Nature des dépenses	Montant H.T	Montant TTC
Assistance à maîtrise d'ouvrage et mandat de maîtrise d'ouvrage		
Assistance définition des besoins - Aide à la décision - SEITH	3 500,00	4 200,00
Assistance définition des besoins - Esquisse - VIGNON BESSEMOULIN	8 750,00	10 500,00
Assistance pour la consultation de maîtrise d'oeuvre - Sem TERRITORIA	4 450,00	5 340,00
Mandat de maîtrise d'ouvrage	37 000,00	44 400,00
Maîtrise d'oeuvre		
Marché de maîtrise d'oeuvre	34 250,00	41 100,00
Etudes complémentaires / Frais annexes		
Etude de faisabilité Sem TERRITORIA	3 050,00	3 660,00
Diagnostic énergétique SEITH	5 360,00	6 432,00
Etudes techniques préliminaires <i>(relevé topographique, étude des sols, diagnostic amiante et plomb)</i>	5 000,00	6 000,00
Contrôle technique, coordination SPS, facilitateur insertion	15 000,00	18 000,00
Assurances DO, CNR, TRC	9 000,00	9 000,00
Frais annexes (Taxes et frais divers)	14 000,00	16 800,00
Sous-total MOE / Etudes	139 360,00	165 432,00

Travaux			
Marché de travaux		546 000,00	655 200,00
Sous-total Travaux		546 000,00	655 200,00
<b>Coût total prévisionnel</b>		<b>685 360,00</b>	<b>820 632,00</b>
Ressources prévisionnelles de l'opération (€)			
Co-financeurs	Montant des dépenses éligibles à l'aide	Taux	Montant
DETR/DSIL	671 360,00 <i>(hors frais d'assurances et de publication)</i>	40%	268 544,00
Conseil départemental du Cher	632 250,00 <i>(546 000 + 34 250 + 37 000 + 15 000)</i>	20%	126 450,00
Sous-total des aides publiques			394 994,00
Commune de LE SUBDRAY			
Fonds propres			425 638,00
<b>Total Ressources prévisionnelles</b>			<b>820 632,00</b>

Coût estimatif de la phase 2 : Restructuration de l'Espace enfants avec extensions (€)		
Nature des dépenses	Montant H.T	Montant TTC
Assistance à maîtrise d'ouvrage et mandat de maîtrise d'ouvrage		
Mandat de maîtrise d'ouvrage	53 000,00	63 600,00
Maîtrise d'oeuvre		
Marché de maîtrise d'oeuvre	55 250,00	66 300,00
Etudes complémentaires / Frais annexes		
Etudes techniques préliminaires <i>(relevé topographique, étude des sols, diagnostic amiante et plomb)</i>	6 000,00	7 200,00
Contrôle technique, coordination SPS, facilitateur insertion	22 000,00	26 400,00
Assurances DO, CNR, TRC	12 000,00	12 000,00
Frais annexes (Taxes et frais divers)	12 390,00	14 868,00
Sous-total MOE / Etudes	160 640,00	190 368,00
Travaux		
Marché de travaux	789 000,00	946 800,00
Sous-total Travaux	789 000,00	946 800,00
<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>949 640,00</b>	<b>1 137 168,00</b>

<b>Ressources prévisionnelles de l'opération (€)</b>			
Co-financeurs	Montant des dépenses éligibles à l'aide	Taux	Montant
DETR/DSIL	931 640,00 <i>(hors frais d'assurances et de publication)</i>	50%	465 820,00
Conseil départemental du Cher	919 250,00 <i>(789 000 + 55 250 + 53 000 + 22 000)</i>	20% 10% (bonif Classe B)	183 850,00 15 000,00
Sous-total des aides publiques			664 670,00
Commune de LE SUBDRAY			
Fonds propres			472 498,00
<b>Total Ressources prévisionnelles</b>			<b>1 137 168,00</b>

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le projet « Création d'une micro crèche et restructuration de l'Espace enfants avec extensions » ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus.

réf : 2024-DEL-004

Transmission au contrôle de légalité le 15/01/2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/01/2024

**Adoption de l'opération et plan de financement pour une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Cher au titre des amendes de police : Aménagement d'un cheminement sécurisé vélos/piétons rue de la Taille Heurtault**

Monsieur le Maire expose :

Parallèlement à la volonté de ralentissement de la circulation en entrée de ville rue de la Taille Heurtault, il est envisagé un cheminement sécurisé des liaisons douces (vélos et piétons) reliant le centre-bourg au réseau de transport en commun Agglobus. Dans un avenir, ce projet s'accompagnera de l'installation de box pour vélos au niveau de l'arrêt de bus, fortifiant ainsi la volonté de pousser vers de nouveaux usages.

Le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 322 830,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à une aide du Conseil départemental du Cher au titre des amendes de police.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'adopter le projet « Aménagement d'un cheminement sécurisé piétons/vélos rue de la Taille Heurtault », et d'adopter son plan de financement comme ci-dessous :

Coût estimatif de l'opération (€)		
Nature des dépenses	Montant H.T	Montant TTC
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>		
<b>Marché de maîtrise d'oeuvre</b>	<b>32 177,00</b>	<b>38 612,40</b>
<b>Etudes complémentaires / Frais annexes</b>		
<b>Inspection vidéo des canalisations Eaux pluviales</b>	<b>1 235,00</b>	<b>1 482,00</b>
<b>Relevé topographique</b>	<b>1 640,00</b>	<b>1 968,00</b>
<b>Sous-total MOE / Etudes</b>	<b>35 052,00</b>	<b>42 062,40</b>
<b>Travaux</b>		
<b>Déplacement des candélabres</b>	<b>6 466,00</b>	<b>7 759,20</b>
<b>Aménagements sécuritaires</b>	<b>281 312,00</b>	<b>337 574,40</b>
<b>Sous-total Travaux</b>	<b>287 778,00</b>	<b>345 333,60</b>
<b>Coût total prévisionnel</b>	<b>322 830,00</b>	<b>387 396,00</b>
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération (€)</b>		
<b>Financements</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Montant</b>
<b>DETR / DSIL</b>	<b>50 % (rubrique 72)</b>	<b>161 415,00</b>
<b>Amendes de Police</b>	<b>11 %</b>	<b>35 000,00</b>
<b>Sous-total Aides publiques</b>	<b>61 %</b>	<b>196 415,00</b>
<b>Commune de LE SUBDRAY</b>		
<b>Fonds propres</b>	<b>39 %</b>	<b>190 981,00</b>
<b>Total Ressources prévisionnelles</b>	<b>100%</b>	<b>387 396,00</b>

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le projet « Aménagement d'un cheminement sécurisé vélos/piétons rue de la Taille Heurtault » ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus.

Cette opération d'investissement sera inscrite au Budget Primitif 2024 de la commune de Le Subdray.

réf : 2024-DEL-005

Transmission au contrôle de  
légalité le 15/01/2024

Diffusion sur le site internet  
de la commune le 15/01/2024

## Subvention exceptionnelle pour l'inscription d'un équipage du Subdray dans la 1<sup>ère</sup> édition du TWING RAID

Monsieur le Maire informe :

Du 27 février 2024 au 07 Mars 2024, des équipages venus de toute la France vont tenter de rejoindre Marrakech en Twingo 1<sup>ère</sup> génération en partant de Saint-Sébastien (Espagne).

La solidarité sera l'objectif principal de ce raid, avec une campagne des Restos du Cœur présente au départ afin de récolter 1000 kg de denrées alimentaires et produits d'hygiène.

Il s'agira également de pouvoir distribuer des kits de fournitures dans plusieurs écoles primaires des différentes régions du Maroc.

Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, un équipage du Subdray « La fine équipe » se lance dans l'aventure du TWING RAID.

Afin de lui permettre de clôturer le budget indispensable pour l'inscription et la préparation de ce rallye, la commune de Le Subdray est sollicitée pour soutenir financièrement cet évènement en échange d'une contrepartie publicitaire.

Après délibération et à la majorité des membres présents ou représentés ( 6 abstentions et 7 voix contre), le Conseil Municipal de Le Subdray refuse le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'inscription d'un équipage du Subdray dans l'aventure 2024 du rallye TWING RAID.

### Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements adressés par la famille de Monsieur Jean-Michel DAOUT.

Le Secours Populaire Français remercie la municipalité pour la subvention allouée au titre de l'année 2023.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel ayant pour objet le service de transport AGGLOBUS. Après avoir évoqué l'opportunité pour tout le monde de disposer d'une offre de transport en commun remodelée avec des horaires étendus et la gratuité du service, une administrée observe que la desserte dans le bourg demeure très aléatoire suivant les moments de la journée, faisant remarquer que le bus passe sur la route du lycée agricole mais ne fait pas le détour par le bourg, bassin de population principal.

M. Jean-Philippe GUILLON rappelle l'existence du service de transport gratuit LibertiBus, permettant aux personnes en situation de handicap de réaliser des trajets d'adresse à adresse sur les vingt communes du réseau Agglobus. Il propose de relayer l'information sur l'application INTRAMUROS.

### Questions diverses

#### Questions de Madame Emilie BREMEERSCH

**Des odeurs d'asphalte sont régulièrement senties sur la commune du Subdray, quelles peuvent être les incidences sur la santé des habitants ? Y a-t-il un moyen d'y remédier ?**

**Réponse :** La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est l'organisme compétent en matière d'environnement et de prévention des risques

naturels et technologiques. M. Philippe CHARRETTE fait remarquer que si l'entreprise Enrobés du Cher exploite, c'est qu'elle a reçu l'autorisation de la DREAL.

**La mise en place d'un sens unique dans le hameau du Vignou avait été évoquée par des administrés pour limiter la vitesse, où en est le projet ?**

Réponse : Cher Ingénierie des Territoires (CIT) travaille actuellement sur ce dossier. Une proposition d'aménagement de voirie devrait nous parvenir prochainement.

**Les ralentisseurs à l'entrée de la commune semblent ne pas jouer leur rôle concernant la vitesse des véhicules, est-ce que la mise en place de chicanes pourrait être envisagée ?**

Réponse : Le projet d'aménagement sécuritaire avec cheminement pour les piétons et les vélos, rue de la Taille Heurtault, doit débiter très prochainement.

**Suite aux derniers événements d'insécurité sur la commune, quels moyens de surveillance ou de dissuasion proposer ?**

Réponse : La surveillance du domaine privé n'est pas de la compétence de la commune. La vidéoprotection protège le domaine public et les bâtiments communaux. M. Jean-Philippe GUILLON va de nouveau communiquer sur la procédure « Tranquillité vacances », sur l'existence d'un référent Police.

**Les administrés de la commune produisent beaucoup de déchets verts (branches, feuilles, tailles d'arbustes...), quelles solutions est-il possible de leur proposer pour faciliter leur élimination ou leur transport vers les déchetteries ? (benne commune, proposition comme sur la commune de Trouy (voir après et pièce jointe) , mise en place de poubelles déchets verts collectées par l'agglo...)**

Réponse : Cette question doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie. M. Sylvie MOREAU est favorable à la mise en place de ce service en faveur des personnes âgées. M. Jean-Pierre MARTIN informe que les propriétaires de voitures électriques ne peuvent pas équiper leur véhicule d'un attelage. Il faut donc repenser la définition de « service à la personne ».

#### Questions de Monsieur Nicolas BERTHIAS

**Pouvons-nous prévoir de l'éclairage sur l'axe menant Le bois des alouettes au rond-point du Lycée Agricole, ainsi que l'arrêt de bus du Lycée Agricole ? Actuellement, seul le rond-point est éclairé. Cela permettrait d'assurer une sécurité pour les piétons et les cyclistes utilisant cet axe.**

Réponse : Monsieur le Maire rappelle que le chemin balisé a été réalisé pour mettre en sécurité les piétons. S'il doit être discuté « priorité », « la Margelle » est prioritaire car il n'y a ni cheminement ni éclairage public. Concernant la pose d'un éclairage public sur un abribus, Monsieur le Maire va interroger les services du SDE18 sur l'opportunité d'un éclairage solaire.

**Quand est ce que la commission travaux (dont je fais partie) se penchera sur le carrefour « dangereux et pas pratique » au niveau de l'intersection entre Les ouches du Grenouillat et Le Grenouillat ? (carrefour habitation de Mr et Mme PIOLET)**

Pour rappel : il n'y a aucune visibilité dans ce croisement, et les véhicules sont obligés de franchir les trottoirs pour se croiser, ce qui n'est pas une sécurité pour les piétons.

Réponse : Monsieur le Maire rappelle les démarches qui avaient été faites afin d'acheter la parcelle du château d'eau. Il faut repenser ce dossier.

Champ de l'aubier : Avec l'arrivée des nouveaux jeux pour les petits, peut-on envisager de densifier les jeux pour les plus grands ? (exemple : filet de volley/badminton)

Réponse : Messieurs Bruno FOUCHET et Eric LAFABREGUE rappellent l'idée d'un « plateau sportif » au montant estimé de 40 000 €.

Espace Bel air : Peut-on créer sur cette espace une aire de jeux ? (exemple : terrain de boules, cyclo-cross, jeux-atelier d'entretien physique...)

Cela permettrait d'avoir sur notre commune deux endroits de jeux/détente pour l'ensemble des habitants.

Réponse : Monsieur le Maire informe que cet espace avait été pensé plus en aménagement paysager qu'en aire de jeux.

M. Nicolas BERTHIAS propose : Pourquoi pas un circuit BMX et un terrain de pétanque ?

M. Jean-Philippe GUILLON rappelle l'obligation des visites de contrôle en matière de sécurité des aires de jeux. Une nouvelle réflexion est à mener.

Plus personne ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

<p>Le Maire</p>   <p>Bruno FOUCHET</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>Marielle MICHEL</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------